



Règlement du premier trophée de diaporama sous marin.

Le réalisateur du diaporama devra être l'auteur des photos.

Le diaporama aura une durée de 4 minutes maximum.

Le diaporama contiendra au minimum 70% d'images sous marine.

Tous les formats de diaporama seront acceptés.

Les diaporamas devront parvenir avant le 19 février afin d'être présentés au jury le 21 février.

La remise des prix aura lieu le 28 février au magasin plongespace.

2 classements :

Diaporama : Il s'agit d'une succession d'images liées entre elles par une idée directrice qui raconte une histoire, soit une fiction, soit un documentaire ou qui illustre une bande sonore ou une chanson.

La serie sonorisée : Il s'agit d'une simple succession d'images sur fond sonore.

Pour plus de renseignement me contacter : Sebastien Coutelot mail : uwphoto@free.fr